

# CHSCT

## 7 mars 2018

Nous avons participé au premier CHSCT de l'année. Vous trouverez ci-dessous les différents points développés lors de cette séance.

✓ **Avis sur le rapport d'évaluation des risques professionnels du CIS GAREOULT et du CIS LES ARCS**

Nous avons demandé que soit rajouté comme risque majeur pour le CIS LES ARCS, sa position en zone inondable comme établi sur le PPRI.

Avis favorable pour les deux rapports.

✓ **Présentation du bilan santé sécurité au travail 2017**

Nous avons demandé que ce bilan soit soumis à avis.

Le bilan a reçu un avis favorable, mais nous souhaitons que ce document s'enrichisse et soit plus complet, en élargissant la vision sur des critères supplémentaires, référencés dans les textes qui le régissent.

L'enrichissement de ce document doit permettre d'établir des axes de travail pour définir le programme annuel de prévention.

✓ **Présentation d'un rapport d'accident concernant le SCH. David CARPENTRAS**

Cet accident démontre qu'il serait intéressant d'établir entre les services intervenants sur la voie publique, la même procédure que les interventions sur le secteur autoroutier. Il révèle le manque de matériels de balisage que comporte l'armement des véhicules léger, type (FPTL « SR », VIP...).

✓ **Avis sur un projet de communication et de sensibilisation concernant le risque de toxicité des fumées d'incendie**

Nous avons émis un avis défavorable sur ce point, le projet présenté ne correspondant pas à notre demande, qui est la mise en œuvre de mesure de prévention face aux risques relatifs aux fumées d'incendie.

Nous avons demandé que les représentants du personnel puissent travailler avec les services du SDIS sur l'établissement d'un guide reprenant des consignes de prévention face à ces risques.

✓ **Rapport étape concernant le projet de PPRR**

✓ **Résultat de l'expérimentation des casques de type B**

Le modèle de la marque MSA viendra remplacer les casques F1 que nous avons actuellement.

✓ **Bilan des contrôles des équipements de sécurité 2017**

L'internalisation de ces contrôles démontre une amélioration dans la gestion des matériels, mais également une économie pour le SDIS.

✓ **Point d'étape Chaussant d'interventions**

Nous avons une nouvelle fois rappelé notre opposition au principe de devoir rendre la paire de bottes incendie, position que l'administration s'obstine à maintenir.

L'option retenue étant une paire de chaussons pour les interventions et une autre pour le casernement. Ce dernier point allant dans le sens de la prise en compte de la contamination des locaux de vie suite aux interventions.

Il nous a été présenté des dispositifs de séchage de chaussons qui serviront au reconditionnement des équipements. Ce dispositif ne résout pas pour autant le manque de chaussons lors de cette période de reconditionnement.

✓ **Acquisition et installation de dispositifs de détection des lignes électriques sur les MEA**

Un plan d'équipement va être mis en place pour équiper les MEA d'un système de détecteur de lignes électriques.

✓ **Bilan dosimétrique des personnes compétentes en radioprotection pour l'année 2017 et présentation des résultats du contrôle annuel de l'organisme agréé**

✓ **Présentation d'une fiche registre santé sécurité concernant l'EPA SMR**

✓ **Avis sur le rapport annuel du médecin de prévention**

✓ **Avis sur le programme annuel de prévention**

Les deux points que nous avons demandés doivent être annuellement inscrits à l'ordre du jour. Nous ne pouvons accepter que des documents réglementaires ne soient pas proposés pour avis.

Ils n'ont pu être traités ce jour, le médecin de prévention n'ayant pu être présent. Le programme annuel, sera présenté lors du prochain CHSCT, l'administration attendant le retour de l'analyse sur les RPS.

✓ **Projet de construction du CIS COGOLIN**

L'administration nous a fait l'annonce que ce projet va débiter, la date de livraison est prévue en 2020, hors retard dans les démarches afférentes.

Ce projet accueillera également l'atelier mécanique déconcentré de St Tropez.

Nous travaillons pour que la santé des agents du SDIS soit préservée face aux risques relatifs aux fumées d'incendies.

On ne peut laisser croire que les fumées en France soient moins toxiques que les fumées aux États Unis, au Canada ou en Suède.

**Nous ne pouvons pas accepter, d'éteindre des feux et d'y laisser notre santé.**

*S'engager à vos côtés, réussir ensemble*

*Les Autonomes*